



La lettre de veille Institutionnelle

N° 53 – Juin 2020

Propositions de la FEDENE pour une relance écologique

La FEDENE a présenté le 25 mai 2020, onze propositions visant à soutenir l'économie dans le cadre de la relance à venir. La Fédération des services énergie environnement regroupe sept syndicats professionnels représentant environ 500 entreprises.

Les mesures proposées visent à répondre à deux objectifs principaux : accélérer le déploiement des réseaux de chaleur et de froid renouvelables et **accélérer la rénovation énergétique des bâtiments par le biais d'un plan de massification des opérations d'économie d'énergie.**

L'organisation identifie ces opérations liées aux économies d'énergie comme un levier dans le cadre du plan de relance.

« *Le Syndicat National de l'Exploitation Climatique et de la maintenance (SNEC) propose d'engager plusieurs démarches fortes pour favoriser la massification des opérations d'économies d'énergie dont les résultats sont garantis par des contrats de performance énergétique (CPE). L'objectif de ces différentes démarches est simple : relancer l'activité économique en s'appuyant sur les économies d'énergie et une réorientation des dispositifs de soutiens afin de les concentrer sur des objectifs de résultats garantis (CPE), plutôt que sur des objectifs de moyens (travaux indépendants).* »

[Le rapport est disponible ici.](#)

Propositions issues de la consultation « Le jour d'après »

Les soixante-six parlementaires à l'initiative de l'appel « *Le Jour d'après* » ont publié, le 13 mai 2020, les trente propositions qu'ils ont sélectionnées, après un **processus collaboratif en ligne** lancé pendant le confinement. La plate-forme avait enregistré, depuis le 4 avril 2020, 26 000 inscriptions de citoyens, de syndicats et d'associations, qui ont déposé 8 700 propositions.

Ces mesures s'articulent autour de quatre principes : « santé, sobriété, solidarité, souveraineté ».

Une première catégorie de propositions vise à apporter une réponse immédiate à la crise actuelle : Moratoire sur la suppression des lits d'hôpital, revalorisation de 200 euros pour les soignants, création de 200 000 postes dans les Ephaad en trois ans, revenu universel, « en commençant par élargir le RSA aux 18-25 ans », ou encore la création d'un impôt sur le patrimoine exceptionnel et ponctuel.

Une seconde partie concerne les questions écologiques et sociales à plus long terme avec par exemple :

- la fin des subventions accordées aux énergies fossiles,
- la taxation des véhicules individuels lourds et polluants,
- la création d'une « allocation universelle de formation »,
- l'institution d'un fonds « zéro expulsion », destiné à indemniser les propriétaires et éviter les expulsions locatives,
- la révision de « l'impôt sur le revenu pour le rendre réellement progressif »
- la création d'un impôt exceptionnel et ponctuel sur le patrimoine
- **le lancement d'un plan massif de rénovation énergétique des logements et bâtiments**

A noter que sur le volet rénovation énergétique des bâtiments, la synthèse de la consultation n'apporte pas de données chiffrées en termes d'objectif de bâtiments rénovés ou de performance énergétique.

[La synthèse de la consultation est disponible ici.](#)

Un député propose un taux de TVA réduit pour les travaux

Une proposition de loi a été déposée le 19 mai 2020 à l'Assemblée nationale intitulée « *proposition de loi visant à appliquer le taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée aux travaux d'entretien, d'amélioration et de réhabilitation de logements* ».

Celle-ci a été rédigée par le député spécialiste des questions de logement et d'urbanisme Thibault BAZIN (LR Meurthe-et-Moselle) et cosignée par plusieurs députés du groupe LR.

L'objectif est de « *relancer l'activité et de favoriser le pouvoir d'achat de nos concitoyens, cette proposition de loi vous propose d'appliquer le **taux réduit de TVA aux travaux d'entretien, d'amélioration et de réhabilitation de logements.*** »

La proposition de loi comprend deux articles qui viennent modifier l'article 278-0 ter du code général des impôts.

L'exposé des motifs indique que « *le taux réduit, a déjà été en vigueur de 1999 à 2012, a été apprécié tant par les professionnels que par les particuliers, passant ensuite de 7 à 10 %. Seuls les travaux de rénovation énergétique sont aujourd'hui éligibles à ce taux réduit.* »

Cette mesure aurait aussi une action bénéfique sur l'emploi, sur la baisse du travail illégal et aussi un effet de simplification administrative évident. »

Lancement d'une mission d'information sur les friches industrielles

Une mission d'information a été lancée le 26 mai 2020 à l'Assemblée nationale : la mission d'information commune sur la **revalorisation des friches industrielles**. Celle-ci est composée de 18 députés issus de la commission des affaires économiques et de la commission du développement durable. Le travail de la mission d'information durera 6 mois, avec l'audition de l'ensemble des acteurs concernés afin de faire un bilan de l'état des friches en France pour faciliter leur réemploi.



Deux députés proposent une « Prime Climat »

Une proposition de loi portée par Boris VALLAUD (SOC Landes) et Jean-Louis BRICOUT (SOC Aisne) a été déposée le 29 mai 2020. Celle-ci vise à instituer une « prime climat » constituant une avance de 100% du montant total des travaux et d'équipement.

L'objectif est de **rénover 24 millions de logement** à l'horizon 2050 en engageant un plan de 510 milliards d'euros (18 milliards d'euros par an).

L'Agence National de l'Habitat serait chargée de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage réalisée par un mandataire habilité. L'ANAH aurait également un rôle d'accompagnement des bénéficiaires et de contrôle de la réalisation des travaux.

Trois tranches de subvention ont été prévues dans le dispositif proposé par les deux parlementaires. Le calendrier d'ouverture de la prime serait différencié selon le classement du logement :

- Entre 2021 et 2030 pour les logements classés F et G
- Entre 2031 et 2040 pour les logements classés C et D
- Entre 2041 et 2050 pour les logements classés A et B

La proposition de loi devrait être débattue lors de la prochaine niche parlementaire du groupe SOC à l'Assemblée nationale. Une première proposition en ce sens des deux parlementaires, déposée en octobre 2019 avait fait l'objet d'un rejet le 12 décembre 2019.

[Le dossier de présentation de la Prime Climat est disponible ici.](#)

Julien Denormandie plaide pour davantage de matériaux biosourcés

Lors de la séance de questions aux gouvernements du 26 mai 2020, le Ministre de la Ville et du Logement, Julien DENORMANDIE, a été interpellé par la sénatrice Anne-Catherine LOISIER (UC Côte-d'Or) sur la réglementation environnementale 2020 (RE2020) dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'été 2021.

La sénatrice interrogeait le ministre sur le maintien d'un indicateur réglementaire de stockage de carbone du bâtiment impliquant un seuil avec une méthode de calcul plus favorable au bois.

Julien DENORMANDIE a répondu en faisant la promotion de l'utilisation du bois sans que celle-ci ne soit imposée dans la future réglementation. Il a également salué les **efforts consentis par la filière du BTP**.

« *Le bâtiment représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre, parfois plus. La RE 2020 se veut protectrice de l'environnement. Ministre du Logement et ingénieur des eaux et forêts, je crois beaucoup à la construction en bois qui tirera la filière en amont.*

La RE 2020 doit être l'occasion de lui donner plus de place. Le diable est dans les détails, en l'occurrence la technicité de l'élaboration des indicateurs. La loi ELAN impose de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du matériel. Je serai intransigeant sur le sujet.

Le matériau biosourcé n'émet pas au moment de sa production, et a un bilan global meilleur que les autres matériaux. Faut-il fixer une obligation de moyens, c'est-à-dire imposer un matériau en amont, ou de résultat, à travers un objectif d'émissions ? Bien que très attaché au bois, je suis favorable à la seconde solution. La filière du BTP réalise d'énormes efforts d'innovation, soutenons-la. »

Initialement prévue pour une entrée en vigueur en janvier 2021, la RE 2020 a été repoussée par la crise du Covid-19. **La réglementation devrait être publiée en fin d'année 2020 pour une entrée en vigueur en juillet 2021.**

Julien Denormandie souhaite poursuivre les actions entreprises contre le sans-abrisme

Le 11 mai 2020, Alain CHRISTNACHT, président du Samu Social de Paris a été chargé d'une mission par le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien DENORMANDIE. Il s'agit de **poursuivre les actions déployées pendant la crise sanitaire** au profit des sans-abri et des plus précaires.

La lettre de mission d'Alain CHRISTNACHT précise les contours de la volonté du ministre. Celui-ci devra notamment « **donner une nouvelle dimension à la politique d'humanisation des hébergements pour les rénover et les adapter aux normes sanitaires** ».

Alain CHRISTNACHT devra notamment tenir compte des propositions du Collectif des associations unies, qui a publié un document le 20 mai 2020 intitulé "*plan d'urgence pour en finir avec le sans-abrisme*".

Le Collectif des associations unies propose plusieurs mesures parmi lesquelles :

- Investissement dans le logement très social et l'accompagnement
- Plan de soutien massif contre le mal-logement
- Rehaussement de l'ambition et du financement des politiques de lutte contre l'habitat indigne et de rénovation des passoires énergétiques
- Revalorisation des APL
- Prolongation de la trêve hivernale
- Extension de la garantie VISALE

[Les propositions du Collectif sont disponibles ici.](#)

Une proposition de loi portant des mesures d'urgence pour le logement

Une proposition de loi comprenant 6 articles a été déposée par la sénatrice Annie GUILLEMOT (SR, Rhône). Celle-ci vise à renforcer le dispositif d'aide aux locataires en **dotant les Fonds de solidarité pour le logement de davantage de moyens** : 250 millions d'euros auxquels s'ajoutent 50 millions destinés aux associations.

Le texte prévoit également **le maintien systématique des APL** lorsqu'une situation d'impayés de loyer est signalée à la CAF pendant la période de gestion de la crise sanitaire. La trêve hivernale est étendue et les banques ne peuvent refuser de suspendre les annuités d'un emprunt immobilier au terme des articles 3 et 4. Il résulte de l'article 5 **qu'aucune structure d'hébergement ne fermera pendant la gestion de la crise**. Il autorise temporairement les maires à procéder, par voie de réquisition, au relogement des personnes sans-abri se trouvant sur le territoire de la commune. Pour rappel, Annie GUILLEMOT est membre de la cellule de crise consacrée au logement au sein de la commission des affaires économiques du Sénat.